

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

| ELUS | EN EXERCICE | PRESENTS |
|------|-------------|----------|
| 15 | 13 | 11 |

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

| | | |
|------------------------------------|--|-------------------|
| GAILLOT Philippe | BRUN Jérôme | VALANCE Bénédicte |
| IMMER Alain | OGER Isabelle | VIEIRA Christophe |
| MENEGHIN Gaël | REUTER Olivier | WALLERICH Alain |
| SMEC Jean | THILL Céline | |
| LISTE DES ABSENTS EXCUSES : | | |
| GUINDT Philippe | donne procuration à VIERIRA Christophe | |
| DEBAILLEUL Delphine | donne procuration à MENEGHIN Gaël | |

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 774 Entreprise Leick : augmentation du devis pour l'aménagement du chemin du Petit Pont.

Vu la délibération n° 2023 – 711 du 08 avril 2023, autorisant la signature du devis n°DE00004648 du 24 novembre 2021 de l'entreprise Leick de Beyren-lès-Sierck pour un montant de 5 425,00€ H.T. (6 510,00€ T.T.C).

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que depuis la signature du devis n°DE00004648 du 24 novembre 2021, il y a eu une augmentation tarifaire et un changement de matériaux, de ce fait la facture de l'entreprise Leick de Beyren-lès-Sierck n°FA00004588 du 19 octobre 2023 s'élève donc à 6 410,00€ H.T. (7 692,00€ T.T.C).

Monsieur le Maire indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte et donne décharge** de cet ajustement de tarif et du changement de matériaux ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à régler la facture ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 30 octobre 2023
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 30/10/2023
Le Maire,


